



DOSSIER DE PRESSE

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

20 - 22 novembre 2012



Sommaire

Communiqué de presse	Page 3
La branche Famille	Page 4
L'Assurance retraite	Page 5
La MSA	Page 7
Le RSI	Page 8
Le Réseau des Urssaf	Page 10
Contacts presse	Page 12



Communiqué de presse

Salon des maires et des collectivités locales : la protection sociale au service des territoires

Le réseau des Urssaf, les Allocations familiales, l'Assurance Retraite, la Mutualité Sociale Agricole et le Régime Social des Indépendants participent conjointement au salon des maires et des collectivités locales 2012.

Du mardi 20 au jeudi 22 novembre, les élus locaux et les décideurs territoriaux peuvent ainsi, dans un même lieu, rencontrer des experts de la protection sociale, découvrir leur offre globale de service adaptée à l'ensemble des territoires et des publics, mais aussi découvrir des animations spécialement conçues pour ce rendez-vous annuel.

Retrouvez la protection sociale

Du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2012
De 9 heures à 19 heures (18 heures le 22/11)

Hall 2.1 – Stand D78

Conférence-débat

Mercredi 21 novembre 2012 à 11H30

Gérard Rivière, président de la CNAV
Gérard Pelhate, président de la CCMSA
Gérard Quevillon, président du RSI

présentent une conférence-débat, avec des témoignages de maires :

**« Les lieux de vie collectifs adaptés aux retraités :
une solution attractive pour les territoires »**

Cet événement sera suivi d'un cocktail.



La branche Famille de la Sécurité sociale, acteur majeur de la solidarité nationale

La branche Famille assure le versement des prestations familiales (garde d'enfants, aides au logement, gestions des minima sociaux) et mène une politique d'action sociale familiale (crédits en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, des centres de loisirs ; aides individuelles et prêts à taux zéro aux familles en difficultés).

En 2011, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à 77 milliards d'euros (+4,3% en un an) qui sont servies à 11,4 millions d'allocataires (+1,2 % en un an).

La Caisse nationale des allocations familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La Cnaf définit également la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion.

Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels. La Cnaf anime le réseau des caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Elle évalue les organismes et les dirigeants. Elle a un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable et compte 404 agents.

Six centres nationaux d'études et de développement informatique (Cnedi) lui sont rattachés.

Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf depuis octobre 2006.

Hervé Drouet est le directeur général depuis octobre 2008.

Les Caisses d'allocations familiales

Ce sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. Les Caf sont départementales.

Les Caf ont chacune un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable.

Les conseils d'administration des Caf définissent la politique de leur organisme, en cohérence avec les orientations nationales.

Les Caf comptent 33 000 collaborateurs en CDI.

Les Allocations familiales sur internet

caf.fr
mon-enfant.fr



L'Assurance retraite s'engage aux côtés des communes en faveur du logement intermédiaire

Face au défi que représentent l'allongement de l'espérance de vie et l'évolution de la prise en charge de la dépendance, la Cnav et les Carsat, qui forment le réseau de l'Assurance retraite, développent depuis quelques années une politique active de prévention de la perte d'autonomie auprès de leurs retraités, en prenant en compte l'ensemble des composantes du Bien vieillir, et en particulier le logement.

Pour répondre aux besoins des retraités autonomes qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile, la Cnav s'est engagée, aux côtés de la MSA et du RSI, à soutenir financièrement l'émergence de modes d'accueil intermédiaires entre le domicile et les établissements collectifs de type EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Afin de présenter ces nouvelles formules innovantes de logement adapté aux besoins des seniors, et notamment les solutions qui existent pour favoriser leur implantation dans les communes sur l'ensemble du territoire, la Cnav est présente au Salon des Maires, du 20 au 22 novembre 2012, sur le stand commun de la protection sociale.

Le mercredi 21 novembre, la Cnav organise avec la MSA et le RSI, une conférence-débat, pour présenter les différents lieux de vie collectifs et les actions entreprises par les caisses de retraite en faveur des différents types de logements intermédiaires.

A cette occasion, les visiteurs pourront notamment découvrir les différentes formules de lieux de vie collectifs et se renseigner utilement grâce à deux brochures dédiées à ce sujet qui ont été réalisées en interrégime avec la MSA et le RSI : « *Les formules innovantes de logement pour bien vivre sa retraite* » et « *Des lieux de vie collectifs adaptés aux retraités : une solution attractive pour les territoires* ». Ces dépliants seront également accessibles sur le site www.lassuranceretraite.fr

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter l'ensemble de l'offre de services d'action sociale de la Cnav et de son réseau dans un nouvel espace dédié « Bien vivre sa retraite », sur son site <https://www.lassuranceretraite.fr/bienvivresaretraite>

L'Assurance retraite accompagne les salariés tout au long de leur vie, du suivi des carrières à la préparation de la retraite puis à son paiement, jusqu'à l'accompagnement personnalisé des retraités, en fonction de leurs besoins et de leurs fragilités. L'enjeu de sa politique d'action sociale est de promouvoir le « bien vivre sa retraite » en apportant une réponse adaptée à chacun, dans une logique de prévention de la perte d'autonomie. Sa politique repose sur trois piliers :

- informer et conseiller les assurés en amont, lors de leur vie active, puis tout au long de leur retraite ;
- favoriser le développement d'actions collectives de prévention ;
- proposer aux retraités plus fragilisés des plans d'actions personnalisés destinés à permettre le maintien de l'autonomie au domicile.



En savoir plus sur les logements intermédiaires

Si la grande majorité des retraités souhaite vivre à domicile le plus longtemps possible, c'est bien sûr en raison de leur attachement à leur environnement, mais c'est aussi parce que l'offre d'hébergement pour les retraités encore autonomes reste relativement peu diversifiée ou insuffisamment adaptée.

Les formules innovantes de logements regroupent des formes d'habitat assez variées (studios, appartements ou maisonnettes), ayant pour point commun de permettre aux locataires d'évoluer dans un espace privé et autonome en conservant leurs habitudes de vie, leurs loisirs à l'extérieur et en invitant leur famille et amis, quand ils le souhaitent, tout en offrant des espaces pour une vie en collectivité suivant le désir de chacun : salle de repas, salle d'animation, coin salon, bibliothèque, espace vert, potager...

Différentes formules de logements innovantes profitent du concours financier des caisses de retraite :

- **Les logements-foyers**, appelés également logements-résidences ou résidences pour personnes âgées (RPA). Ces groupes d'appartements indépendants - entre 30 et 80 logements - sont assortis d'équipements et de services collectifs (restauration, blanchisserie, salon de coiffure, activités et animations, etc.) dont l'usage est facultatif.
- **Les petites unités de vie, telles que les MARPA**, sont constituées de logements spécialement adaptés aux personnes âgées et proposent des espaces de vie collectifs. Ces unités proposent des services et des activités en privilégiant un cadre de vie convivial et ouvert vers l'extérieur.
- **L'habitat regroupé** constitue une offre nouvelle de lieux de vie collectifs qui se déploie aussi bien en ville qu'en milieu rural. Autrement dénommé « béguinage » ou « domicile partagé », cette offre d'habitat a pour objectif de permettre à des personnes retraitées, notamment celles qui vivent isolées, de continuer à vivre dans un logement individuel ordinaire et dans un cadre sécurisant, non loin de leur ancienne habitation et de leur cadre de vie habituel.

En principe, ces logements ne sont pas assortis de services propres, mais ces formules sont en revanche parfaitement adaptées au vieillissement. Ils sont le plus souvent couplés à une offre de services personnalisés et situés au plus près du cadre de vie habituel des personnes.

Quelques chiffres

En 2011, l'Assurance retraite a financé 133 projets à hauteur de 63,19 millions d'euros et a ainsi contribué à la construction ou la rénovation de :

- 47 logements foyers,
- 50 logements individuels regroupés,
- 12 Marpa
- et 3 appartements d'accueil.



L'offre MSA au service des maires

5,6 millions personnes bénéficient d'une prestation servie par la MSA. Qu'elles soient actives salariées ou non salariées, ayants droit ou retraitées, elles sont protégées en maladie ou bénéficiaires d'un avantage de retraite. Acteur de référence en milieu rural, la MSA propose une offre de services plurielle sur les territoires, dans le prolongement de sa mission de service public. Sa connaissance du milieu rural, son réseau d'opérateurs de terrain, son maillage d'élus et ses partenariats dans les domaines sanitaire, social et économique permettent de proposer aux maires et collectivités locales des solutions adaptées à leurs besoins pour :

▪ Maintenir les personnes âgées dans leur cadre de vie

Les **Marpa (maisons d'accueil rurales pour personnes âgées)** sont de petites unités de vie constituées de logements spécialement adaptés aux personnes âgées et proposant des espaces de vie collectifs. La Marpa proposent des activités en privilégiant un cadre de vie convivial et ouvert vers l'extérieur. 156 de ces petites structures sont aujourd'hui ouvertes et 100 projets de création sont en cours. Plus de 3000 personnes résident dans les Marpa implantées dans 54 départements. Celles-ci mobilisent environ 1000 emplois.

www.marpa.fr

Les **réseaux de santé gérontologiques** permettent de maintenir à domicile les personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes ou qui ont besoin d'être accompagnées et suivies.

<http://www.reseaux-gerontologiques.fr/>

▪ Concilier la vie familiale et professionnelle des parents vivant en milieu rural

La MSA soutient la création des **micro-crèches**, particulièrement bien adaptées au milieu rural et aux emplois du temps des parents. Depuis 2007, le réseau a accompagné 120 projets dans 55 départements. 80 ont ouvert début 2011.

La MSA participe au financement et au développement de ces structures d'accueil sur les territoires ruraux. Elle accompagne les collectivités locales, sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du dispositif partenarial contrat enfance jeunesse (CEJ).

▪ Proposer des solutions efficaces et durables pour maintenir les médecins en zone rurale

Les **Maisons de santé rurales** facilitent l'exercice pluridisciplinaire des professionnels de santé en milieu rural et permettent de maintenir une offre de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins des territoires. Implantées dans les territoires désertifiés, elles proposent un panel de services dans les domaines du soin, de l'éducation à la santé, de prévention et de la continuité des soins. <http://maisonsdesanterurales.msa.fr>

Pays de santé est une organisation des soins de proximité qui permet de lutter contre la désertification médicale. Pays de santé propose une palette de services gratuits, à la carte, aux médecins qui ainsi libèrent du temps et se concentrent sur leur cœur de métier. Un conseiller Pays de santé coordonne la mise en place de ces services. Deux Pays de santé sont implantés en Dordogne et dans les Ardennes, un troisième Pays de santé est à l'étude.

<http://www.paysdesante.com>



Action sanitaire et sociale du RSI et Maires : partenaires

Le Régime Social des Indépendants (RSI) assure une mission de service public en gérant pour 5,6 millions chefs d'entreprise indépendants - artisans, industriels et commerçants, professionnels libéraux - et de leurs ayants droit :

- l'assurance maladie obligatoire ;
- les assurances retraite de base, retraite complémentaire et invalidité-décès des artisans, industriels et commerçants.

Pour l'ensemble de ses assurés, le RSI développe des actions spécifiques d'action sanitaire et sociale.

▪ Accompagner les chefs d'entreprise indépendants en difficulté

Les chefs d'entreprise indépendants - artisans, industriels et commerçants ou professionnels libéraux - contribuent à l'équilibre de la vie sociale et économique des territoires.

Parce que certains facteurs (travaux de voiries ; contexte économique qui évolue ; accident de la vie du travailleur indépendant ; maladie, handicap, soutien d'un parent en perte d'autonomie...) peuvent avoir un impact direct sur la pérennité de leur entreprise et remettre en cause l'offre de service locale, le RSI soutient les chefs d'entreprise pour leur permettre de faire face aux situations difficiles. Ainsi, l'action sanitaire et sociale du RSI peut prendre en charge, de manière partielle ou totale, les cotisations et contributions sociales personnelles liées à leur activité ou des dépenses plus personnelles telles que des frais de santé élevés, une dépense exceptionnelle du fait de la précarité de leur situation ...

▪ Vivre chez soi le plus longtemps possible

Quel que soit l'âge de l'indépendant, actif ou retraité, voire pour l'un de ses ayants droit, l'action sanitaire et sociale du RSI intervient pour limiter les conséquences sociales de la maladie, du handicap ou de la perte d'autonomie :

- o adaptation de l'habitat, aides techniques, aides humaines ;
- o retour après hospitalisation ;
- o aide au financement d'alternatives de prise en charge pour la personne dépendante (relais garde malade, hébergement temporaire, séjours de répit ...);
- o pour les plus fragiles, faire face à un imprévu (dépense de santé - optique - dentaire - auditif, précarité énergétique, soutien à l'acquisition d'une complémentaire santé ...).

▪ Favoriser l'accès des retraités aux formules innovantes de logement

Lorsqu'une Collectivité locale, dans le cadre de la Commune ou de l'Intercommunalité, a un projet concernant une structure d'accueil pour personnes âgées, l'action sanitaire et sociale du RSI peut en être le partenaire financier. En effet, des prêts ou des subventions peuvent être accordés pour la création (béguinage, Marpa, domicile collectif), l'équipement, la diversification (accueil de jour, unité d'hébergement renforcée) ou l'ouverture de service sur l'extérieur (portage de repas) de ces établissements. En contrepartie l'action sanitaire et sociale du RSI demande une priorité de réservation pour ses ressortissants.



▪ L'action sanitaire et sociale du RSI en chiffres (2011) :

- un budget de 111 millions d'euros ;
- près de 100 000 aides individuelles dont 16 000 chefs d'entreprise aidés pour la prise en charge de leurs contributions et cotisations sociales personnelles et, indirectement près de 5 000 emplois soutenus (1 chef d'entreprise c'est souvent 1 conjoint collaborateur, des salariés voire 1 apprenti) ;
- près de 120 projets de structures d'accueil pour personnes âgées soutenus par le RSI (70 % sous forme de prêt et 30 % par des subventions).

Pour aider leurs administrés à bénéficier de l'action sanitaire et sociale du RSI, les élus peuvent s'adresser à la caisse RSI de leur région : www.rsi.fr rubrique « Adresses utiles ».



Le Réseau des Urssaf au service des élus

Acteurs de la protection sociale, le réseau des Urssaf et l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos), sa caisse nationale, contribuent à améliorer le quotidien de leurs cotisants et de leurs partenaires.

Par sa présence au Salon des Maires et des collectivités locales, le réseau des Urssaf rappelle les enjeux liés au financement du régime général de la sécurité sociale, et son rôle majeur en tant que recouvreur social de référence.

- Moteur du système collectif de protection sociale

Le réseau des Urssaf assure la collecte des cotisations et contributions sociales, sources du financement du régime général de la Sécurité sociale. Il assure également leur répartition entre les branches et régimes attributaires ainsi que la gestion de la trésorerie commune en assurant le suivi branche par branche.

Plus de 800 partenaires lui confient des missions de recouvrement ou de contrôle. Il recouvre ainsi les contributions d'assurance chômage et les cotisations AGS pour le compte de l'Unedic et procède au calcul et à l'appel des cotisations destinées au Régime social des indépendants.

La répartition des cotisations et contributions sociales (source Acos 2011)



* le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les Autorités organisatrices de transport (AOT), l'Unedic et le régime social des indépendants (RSI).



▪ Un réseau en mouvement

Afin de proposer des services homogènes et de conserver une très forte présence locale, l'Acoss mènera jusqu'en 2014 une consolidation de son réseau via la création de 22 Urssaf régionales tout en maintenant un ancrage et une présence départementale.

- **01/01/12** : création des Urssaf régionales Auvergne, Midi-Pyrénées, et Pays de la Loire
- **01/01/13** : 12 autres régions, Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Champagne Ardenne, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes
- **01/01/14** : dernière vague d'Urssaf régionales concernant les Régions Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

▪ La simplification par les offres de service

La branche recouvrement conduit une démarche de service public moderne, fiable et proche des usagers en proposant une offre de service spécifique pour les particuliers employeurs (Cesu, Pajemploi), les associations (CEA), ou encore les petites entreprises (TESE). Ces offres font partie d'un bouquet de services 100 % dématérialisés (déclarations en ligne, consultation des comptes, déclaration d'embauches,...).

▪ Chiffres clés

419 milliard d'euros encaissés dont 82,7 milliards d'euros pour le compte des partenaires hors régime général

74 Urssaf dont 71 Urssaf départementales + 3 Urssaf régionales au 01/01/12

22 Urssaf régionales en 2014

14 000 collaborateurs (réseau + Agence centrale)

Pour 100 € collectés, 30 centimes sont consacrés aux dépenses de fonctionnement des Urssaf, soit un **coût de gestion de 0,30 %**,

133 537 délais de paiement accordés

9,5 millions de comptes cotisants dont 3,7 Millions de comptes particuliers employeurs, 2,2 Millions de comptes d'Entreprises, Administrations et Collectivités Territoriales, 3,1 Millions de comptes de travailleurs indépendants dont les auto-entrepreneurs et 0,5 million de comptes « autres »

7 853 actions de lutte contre la fraude menées en partenariat

220 millions de redressement

Pour plus d'informations :

www.urssaf.fr

www.acoss.fr



Contacts Presse

Acoss – Benjamin Ferras / Stéphanie Pasero – contact@acoss.fr

Cnaf - Guillaume Peyroles - guillaume.peyroles@cnaf.fr

Cnav - Virginie Rault - virginie.rault@cnav.fr

MSA - Géraldine Vieuille - vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

RSI - Victoria Topenot - victoria.topenot@rsi.fr